



**Consulat Général d'Italie
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR "ÉTUDES" (V.S.U. OU V.N.)

Le visa pour études permet l'entrée en Italie, pour un séjour de courte ou longue durée, mais toujours à durée déterminée, aux étrangers qui souhaitent suivre des cours universitaires, des programmes d'études ou de formation professionnelle dans des établissements reconnus ou qualifiés, ou aux étrangers invités à exercer des activités culturelles et de recherche.

Pour les demandes de visa concernant des mineurs, il est nécessaire de fournir, conformément aux règles en vigueur dans le pays de résidence, l'autorisation de voyage signée par chacun des parents exerçant l'autorité parentale qui n'accompagne pas le mineur, ou, en leur absence, par le tuteur légal (art. 3, D.I. 850/2011).

Pour demander un visa ÉTUDES, il faut présenter :

1. [Formulaire de demande de visa](#) dûment rempli et signé ;
2. Passeport en cours de validité d'au moins trois mois supérieur à la durée du séjour, ou d'au moins 15 mois pour visa type D ;
3. Une photo récente au format [ICAO](#) ;
4. Documentation d'inscription ou de pré-inscription au cours d'études, de formation professionnelle ou à l'activité culturelle ;
5. Certification linguistique. L'étudiant doit démontrer sa connaissance de l'italien à un niveau non inférieur au B2. Pour les cours dispensés en anglais, une certification attestant une connaissance adéquate de l'anglais doit être fournie. Si la connaissance a été vérifiée par l'université ou l'organisme de formation, le Consulat se réserve le droit de la vérifier par entretien ;
6. Réservation aérienne aller-retour ;
7. Preuve de disponibilité d'un logement au moins pour la période initiale du séjour ;
8. [Lettre d'invitation](#) si nécessaire ;
9. Police d'assurance santé pour soins médicaux et hospitalisation, si l'étranger n'a pas droit à l'assistance sanitaire en Italie en vertu d'accords avec le pays d'origine ;
10. Documentation prouvant la disponibilité de moyens financiers suffisants en Italie (montant de référence conformément à l'art. 4, al. 3, Décret législatif 286/1998 et Annexe A, point 17, D.I. 850/2011), comprenant la prise en charge par les parents ou des tiers, ou fournie par des institutions italiennes ou étrangères jugées fiables par l'Ambassade ;
11. Couverture financière d'au moins 783,06 € par mois (soit 10 179,85 € annuels) pour chaque mois de l'année académique.

NOTE : Tous les documents attestant des moyens financiers doivent être produits en original, signés et tamponnés par l'organisme émetteur.

VISA ÉTUDES – FORMATION

Couvre la participation à des cours de formation professionnelle visant à la qualification ou à la certification des compétences acquises, d'une durée maximale de 24 mois, organisés exclusivement par des organismes accrédités.

VISA ÉTUDES – STAGE

Couvre les stages fonctionnels au parcours professionnel. Nécessite un projet de formation approuvé par l'Autorité régionale compétente et preuve de moyens financiers suffisants.

VISA ÉTUDES – STAGE CURRICULAIRE

Couvre les stages inclus dans les cursus universitaires ou scolaires, donnant droit à des crédits. Nécessite une convention de formation entre l'institution d'envoi, l'organisme d'accueil et l'étudiant, précisant programme, supervision, objectifs, durée, ressources, logement, voyage retour et assurance santé.

VISA ÉTUDES – COURS DE LANGUE

Couvre les séjours courts ou longs pour des cours de langue et de culture italiennes dans des universités ou autres institutions.

VISA ÉTUDES – PROGRAMME D'ÉCHANGE ET DE MOBILITÉ

Couvre les étudiants étrangers participant à des programmes d'échange/mobilité/partenariat reconnus (par ex. Erasmus Plus). Nécessite une convention entre l'institution d'envoi, l'organisme d'accueil et l'étudiant, précisant programme, supervision, objectifs, durée, ressources, logement, voyage retour et assurance santé.

ATTENTION : La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative. Le Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.